

Pardevant tes notaires publics en la Province  
de ce dit royaume de Bas. Languedoc rési-  
dant à Saint-Henry, Souffignies. —

Ils ont leur Ignace Dupuis  
cultivateur, demeurant en la paroisse  
de Saint-Charles Nivelle Boyer.

Lequel reconnait quoy qu'il devoit  
bien solennellement à leur Louis Vallier  
aussy cultivateur, demeurant en la  
paroisse de Saint-Henry, à ce pré-  
sent, & acceptant accensier pour lui  
ses bois & ayant cause à l'overir  
la somme de Quatorze livres &  
deux chelins courant de la Province  
de Languedoc, pour voler venue à  
son entière satisfaction & pour  
luy, & de ce dit leur accensier, ainsi  
qu'il nous le declare par son acte  
seigneur content & satisfait.

Laquelle somme de Quatorze  
livres & deux chelins, ledit accensier  
Ignace Dupuis, pour lui ses bois  
& ayant cause, promet & oblige  
rendre & payer au dit accensier ses  
bois & ayant cause, en forme  
loyale, l'huys dans le courant  
du mois de mai de l'année

Mil

nos 217

Mil huit cent quarante quatre  
 pour tout cela sans intérêt.  
 Pour sûreté du paiement de  
 la dite somme de six cent six  
 cent cinquante et six sous, le  
 dit débiteur a oblige hypothé-  
 que tous ses biens & spécialement  
 une terre de bois au pres de font  
 sur honte de profoncelun, située  
 au dit lieu de Saint Charles,  
 au nord de la rivière Boya  
 bornée par devant à la dite rivière  
 Boya & par derrière au bout de  
 la dite profoncelun, tenant d'un  
 côté à Monsieur Dumas au sud  
 -ouest & au nord est de  
 Hubert Blanchet ainsi bornée  
 & circonscrite, sans réserve  
 Il sont le débiteur pour  
 l'exécution des présentes son obli-  
 gation irrévocable en sa & bonne  
 susdite. Auquel lieu & promettant  
 obligent & renoncent  
 & fait & signé à Saint Louis  
 Etude de Mr J. B. Puffat, le  
 troisième jour du mois de  
 Novembre

Novembre, après midi, et l'année  
 mil huit cent quarante et quatre  
 Je l'acte dessus signé avec  
 nous Mr. Puffat, agant la  
 dite obligation de l'acte ne s'opposera  
 en rien ni signa avec enquis,  
 lecture faite

Signé à la minute des  
 présentes et remises en la dite étude  
 de "Louis Puffat" P. Puffat  
 & de nous

*J. B. Puffat*

Bient de Sieur

Synace August

27 Prothes monte

sur son s'ugaton

deveronit avin

reest le Monkan

de ce the O'Aligaton

don't te donns

you fance Louis Walker

St Henry le 15

October 1844

3 Novembre, 1842

Aligaton

Synace Supret

fance

Louis Walker

St. H. P. = 307